



BULLETIN PREMIÈRE ADHÉSION 2025 PRATICIENS

en Médecine Traditionnelle Chinoise

Union Française des Professionnels de Médecine Traditionnelle Chinoise

(Les bulletins d'adhésions des différents collèges sont téléchargeables sur notre site www.ufpmtc.fr)

Cher(e) Praticien(ne)

Vous avez obtenu un diplôme d'école avec 1 ou 2 ou 3 outil(s) thérapeutique(s),
et vous vous êtes installé comme praticien dans cette ou ces orientation(s).

Vous n'avez pas le DNMTC® ou Équivalent.

Vous adhérez donc dans le collège praticiens en MTC.

Après 5 années de pleine activité, vous pourrez valider vos acquis et demander à intégrer le collège praticiens avec DNMTC®.

I) VOTRE SITUATION ?

➤ Vous êtes praticien certifié par votre école :

agréée UFPMT/CFMTC

non agréée UFPMT/CFMTC.

II) CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER

- 1) Justificatifs de votre formation : Noms des écoles, copies des diplômes, copie des certificats.
- 2) Cursus : Attestation du nombre d'heures de formation, outils MTC maîtrisés
- 3) Copie de votre certificat de Premier Secours (PSC1) 4)
- 4) Les documents justifiant de votre pratique :
 - Inscription comme professionnel selon votre cas : *copie inscription INSEE - copie contrat de portage, copie certificat de travail ou copie d'autres documents.*
 - Certificat sur l'honneur d'être en règle et à jour de ses obligations sociales.
 - Copie de l'attestation d'assurance RC professionnelle
- 5) Compléter le bulletin d'adhésion en page suivante
- 6) Un exemplaire signé du code de déontologie
- 7) Un exemplaire signé de la Charte informatique UFPMT/CFMTC

VOS OBLIGATIONS

Il est demandé à tout praticien, pour maintenir son niveau de compétence, d'effectuer un minimum de 15h de formation continue par an (ou 30h validées sur 2 ans, ou 45h validées sur 3 ans)

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et espérons recevoir très prochainement votre dossier complet.

L'équipe UFPMT



BULLETIN PREMIÈRE ADHÉSION PRATICIENS en Médecine Traditionnelle Chinoise 2025

Union Française des Professionnels de Médecine Traditionnelle Chinoise

(Les bulletins d'adhésions des différents collèges sont téléchargeables sur notre site www.ufpmtc.fr)

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille

Date de Naissance:

Je demande mon adhésion à l'Union Française des Professionnels de Médecine Traditionnelle Chinoise et désire être affilié(e) au collège

Praticien en MTC

Je suis titulaire du DNMTTC ® réduction de **50% les 3 premières années**
135 €

Je NE suis PAS titulaire du DNMTTC ® votre dossier sera soumis à l'accord de la commission agrément

Cotisation : 270 €

Avez-vous une activité d'enseignant en plus de votre activité de praticien ? (oui ou non)

Adhésion pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre

Votre règlement :

- Via Hello Asso depuis notre site internet : <https://www.ufpmtc.fr/nous-rejoindre>
- Virement bancaire : IBAN FR57 3000 2038 3600 0011 7459 R38 BIC CRLYFRPP
- Sans oublier d'indiquer votre nom et prénom sur l'ordre de virement
- Chèque au nom de l'UFPMTC, à l'adresse suivante UFPMTC - BP2 - 65370 LOURES BAROUSSE

Adresse de Correspondance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

.. Email :

FaceBook

Suivez nous notre page FaceBook « ufpmtc Médecine Chinoise »

Mieux se connaître :

Votre pratique : (répondez par oui ou non)

Pratiquez-vous votre activité de Praticien en MTC à temps plein :

Travaillez-vous seul ?

Ou travaillez-vous en cabinet de groupe ?

Quelle est votre formation d'origine ?

En quelle année avez-vous commencé votre activité de Praticien ?

Quelle est votre tranche de Chiffre d'affaire annuel : (Facultatif et strictement confidentiel)

Ces chiffres nous seront utiles dans le cadre des démarches en vue de l'évolution de notre profession.

Moins de 10 000 € De 10 001 à 20 000 € De 20 001 € à 30 000 € De 30 001 € à 40 000 € Plus de 40 000 €

Votre formation continue :

Il est demandé à tout praticien, pour maintenir son niveau de compétence, d'effectuer un minimum de 15h de formation continue par an (ou 30h validées sur 2 ans, ou 45h validées sur 3 ans).

☺ Nombre d'heures de formation continue suivies en 2024 : (joindre les attestations)

Titre de la formation	Nom de l'organisme de formation	Heures de formation	Diplôme ou certificat obtenu



BULLETIN PREMIÈRE ADHÉSION 2025

PRATICIENS en Médecine Traditionnelle Chinoise

Union Française des Professionnels de Médecine Traditionnelle Chinoise

(Les bulletins d'adhésions des différents collèges sont téléchargeables sur notre site www.ufpmtc.fr)

J'accepte d'accueillir des stagiaires dans mon cabinet : (oui ou non)

Je suis titulaire du certificat de premiers secours (PSC1) obtenu en : (année) (copie si obtenu en 2024)

Je ne suis pas titulaire du certificat de premiers secours (PSC1) et je m'engage à obtenir ce certificat dans les 6 mois qui suivent cette demande d'adhésion.

Signature :

Votre communication professionnelle : (document autorisation professionnelle)

J'autorise oui ou non :

Je souhaite être intégré au groupe What's App praticien (oui ou non) :

L'UFPMTC à faire figurer mes coordonnées sur une liste de praticiens de Médecine Traditionnelle Chinoise (support papier et/ou informatique) et à fournir à toute personne souhaitant consulter un thérapeute de Médecine Traditionnelle Chinoise les renseignements professionnels me concernant.

1^{er} cabinet ; Adresse

code postal ville

Téléphones :

2^{ème} cabinet : Adresse :

code postal ville

Téléphones :

E-mail :

Je pratique les Branches de la MTC suivantes: (cochez les mentions utiles)

Acupuncture Pharmacopée Tuina QiGong Diététique Chinoise

Seuls les renseignements repris dans ce cadre figureront à coté de votre nom sur la liste des praticiens de MTC

En tant que praticien en MTC, je déclare sur l'honneur :

- Être à jour de mes cotisations sociales,
- Être assuré en RCP auprès de la société assurance :

- Être déclaré(e) :

En micro-entreprise : code APE Siret :

En travailleur indépendant : code APE Siret

En Société : Type : Nom de la société

Code : APE Siret :

Dans le cadre d'une association déclarée en Préfecture et portant le nom :

En portage salarial auprès de la société :

J'ai signé la charte informatique : (oui ou non)

L'inscription sur les listes gérées par l'UFPMTC est conditionnée par la signature du Code de déontologie par le praticien de MTC. Elle n'est pas automatique et reste soumise à l'approbation du Conseil d'Administration. Celui-ci prend sa décision en fonction des informations qui lui sont fournies et se réserve le droit de demander au praticien de MTC des renseignements complémentaires. Cette décision est motivée et transmise à l'intéressé(e). La liste est périodiquement remise à jour. Le maintien des coordonnées d'un praticien de MTC est subordonné au renouvellement annuel de son adhésion

Il est entendu que je peux à tout moment demander à consulter et à modifier les renseignements me concernant et figurant dans le fichier des thérapeutes en MTC

L'UFPMTC & la CFMTC sont seules destinataires de ces données (article 27 de la loi « Informatique et liberté » du 06/01/1978).

Fait à le Signature (obligatoire)